

**DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE**  
**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL**  
**N° 46/AT/DAL/2018**

Algérie Télécom, à travers la Direction des réseaux radios, lance un appel à manifestation d'intérêt international afin d'établir une short-list d'équipementiers, pour :

« **Les équipements d'accès radio de technologie LTE/4G de version la plus récente** »

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

- Etre fabricant des équipements d'accès radio de technologie LTE/4G, en mode fixe, de version la plus récente, ou se constituer en groupement et être chef de fil.

**Dossier de candidature :**

- Lettre d'intension (signée par le représentant habilité de l'équipementier) ;
- Une copie de registre de commerce de l'équipementier ou les statuts ;
- Copie de la carte d'identification fiscale (NIF) ;
- Liste des références professionnelles de fournitures similaires exécutées justifiées par des attestations de bonne exécution ;
- Tous les renseignements justifiant la capacité technique et financière de l'entreprise.
- Fiches techniques détaillées des équipements demandés

**Direction Générale d'Algérie Telecom**  
**Direction des Achats et de la Logistique**  
**Département Elaboration de Cahiers des Charges et Contrats**  
**Service Appel d'Offres - Bloc « E »**  
**Route nationale n°5 cinq maisons Mohammedia**  
**Alger - Algérie**

Les offres de candidatures doivent être déposées sous pli fermé anonyme portant uniquement la mention :

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONALE N°46/AT/DAL/2018**  
**Constitution d'une short-list « Les équipements d'accès radio de technologie LTE/4G**  
**de version la plus récente »**

**«A NE PAS OUVRIR »**

- La durée accordée pour la préparation des offres est de **quinze (15) jours** à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale.
- La date et heure limite de dépôt des candidatures est fixée au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 14h00**, A l'adresse citée ci-dessus.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

